



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 64797

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le devenir des archives médicales des médecins partant à la retraite. Jusqu'alors, la responsabilité de ces archives, dont certains éléments doivent être juridiquement conservés et disponibles pendant trente ans, était transférée de médecin à médecin à l'occasion de la cession des cabinets. Or de plus en plus de médecins quittent leur pratique, à la campagne comme à la ville, sans trouver de successeur. Ceci fait peser un doute sur la responsabilité de la conservation et de la gestion éventuelle des dossiers médicaux alors que ni les caisses d'assurance maladie, ni les ordres professionnels et encore moins les services publics d'archives n'en ont la capacité juridique ni la compétence. Il lui demande d'engager une réflexion sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64797

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11106

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)